

Sur le procédé

HITHERM HT PRESS - HT FIRE - HT AIR

Famille de produit/Procédé : Système de canalisations métalliques

Titulaire :

Société ISOTUBI S.L.
C/Mecánica 6
ES-08755 Castellbisbal
Tél. : +34 937 71 16 97
Email : isotubi@isotubi.com
Internet : www.isotubi.com

Distributeur :

Société HITHERM s.r.l.
Strade Provinciale per Ozegna 9,
IT-10011 Aglie (TO)
Tél. : 39 0011 6985891
Email : amministrazione@hitherm.it
Internet : www.hitherm.it

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 14.1 - Equipements / Systèmes de canalisations pour le sanitaire et le génie climatique

Versions du document

Description	Rapporteur	Président
Extension commerciale à l'Avis Technique 14.1/14-2046_V2	JAAFAR Walid	GIRON Philippe

Avis du Groupe Spécialisé

Compte tenu des engagements :

- de la société ISOTUBI S.L. de ne fournir à la société HITHERM s.r.l., en vue de la commercialisation sous la dénomination HITHERM HT PRESS - HT FIRE - HT AIR, que le procédé NUMEPRESS PRESSFITTING ACIER INOXYDABLE,
- de la société HITHERM s.r.l., de ne distribuer sous l'appellation commerciale HITHERM HT PRESS - HT FIRE - HT AIR, que le procédé NUMEPRESS PRESSFITTING ACIER INOXYDABLE que lui fournit la société ISOTUBI S.L..

Le Groupe Spécialisé n° 14.1 - Equipements / Systèmes de canalisations pour le sanitaire et le génie climatique de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques, a formulé sur le procédé HITHERM HT PRESS - HT FIRE - HT AIR, le même Avis que celui formulé sous le n° 14.1/14-2046_V2 aux mêmes conditions et pour la même durée.

Cet Avis Technique sera rendu caduc par dénonciation de l'une des parties.